

Le Sacrement du Pardon

Sacrement du pardon

Les journées du pardon (vendredi 3 et samedi 4 avril) ne pourront pas avoir lieu.

C'est douloureux de ne pas pouvoir demander le sacrement de la réconciliation car nous avons tant besoin d'entendre Dieu nous pardonner, nous redire combien nous sommes merveilleux à ses yeux, qu'il n'éprouve aucune colère, qui nous prend tendrement dans ses bras (évangile du fils prodigue, Saint Luc au chapitre 15)

Or, comme le rappelle le catéchisme de l'Église Catholique (n°1434), selon la plus antique tradition,

Dieu donne son pardon de différentes manières ; outre les sacrements, il le donne par :

- les efforts accomplis pour se réconcilier avec son prochain
- les larmes de pénitence
- le souci du salut du prochain
- l'intercession des saints
- la pratique de la charité, notamment les œuvres de miséricorde :
 - « les œuvres de miséricorde corporelles : donner à manger aux affamés, donner à boire à ceux qui ont soif, vêtir ceux qui sont nus, accueillir les étrangers, assister les malades, visiter les prisonniers, ensevelir les morts. [...] ».
 - les œuvres de miséricorde spirituelles : conseiller ceux qui sont dans le doute, enseigner les ignorants, avertir les pécheurs, consoler les affligés, pardonner les offenses, supporter patiemment les personnes ennuyeuses, prier Dieu pour les vivants et pour les morts. »
- la lecture de la Parole de Dieu, la prière du Notre Père, le bréviaire (la liturgie des Heures) contribuent aussi au pardon des péchés (n°1437)
- enfin la contribution parfaite, c'est-à-dire le regret sincère et total de nos péchés par amour de Dieu aimé plus que tout pardonne aussi les péchés (n°1452).

Je vous invite à vivre ainsi le pardon de Dieu en ce temps de carême, avant de retrouver au temps pascal, la joie de célébrer ce pardon dans les sacrements.

Toute personne qui souhaiterait être conseillée, accompagnée dans ces démarches peuvent m'appeler au 02 43 07 13 18 (père Frédéric Foucher)